

La Hyène rayée - Supplice des Templiers à Paris.

Numéro d'inventaire : 1979.29984.22

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Olivier-Pinot (Epinal)

Imprimeur : Olivier-Pinot, Épinal

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1880 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : Anonyme

Description : Papier fin beige avec gravure n&b coloriée.

Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 310 mm

Notes : Planche de 2 couvertures de cahier imprimées tête-bêche. Indice 22= Recto : gravure en couleurs représentant une hyène mordant des os dans un cadre d'arabesques + Texte explicatif de 8 lignes. Verso : gravure et texte explicatif sur "Supplice des Templiers à Paris (1314)". Olivier-Pinot édit. : de 1875 à 1888.

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

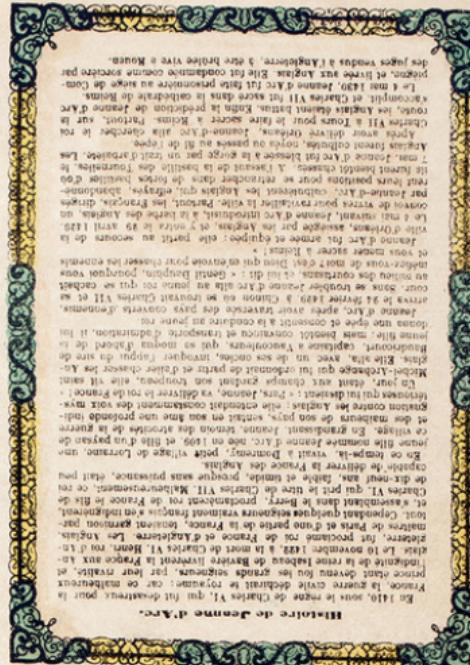
Filière : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.

ill. en coul.



Villain raconte une scène lugubre, cette aventure entrepris du pape et du roi, où l'un vendit la tare où l'autre l'acheta. Une des conditions n'était rien moins que la destruction de l'ordre militaire des Templiers. Les richesses de ces moines guerriers avaient tenté l'avrilite du roi, toujours court d'argent, et leur puissance effusquait son despoillement. Ils étaient 15,000 chevaliers et une multitude innombrable de frères servants et d'affiliés, c'est-à-dire que réunis, ils pouvaient déferler toutes les armées royales de l'Europe. Ils possédaient dans la chrétienté plus de 10,000 manoirs, nombreux de fortresses, entre autres celle du Temple, à Paris. Cette forteresse existait depuis longtemps. La tour, devenue si célèbre et si fameuse pendant la Révolution par la captivité de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avait été bâtie en 1238 par le frère Aulbert, trésorier des Templiers. Dans le trésor, il n'y avait pas moins de 150,000 florins d'or.

Le 14 septembre 1307, tous les sénéchaux et baillis du royaume reçurent l'avis de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre. Les chevaliers surpris n'eurent le temps ni de résister ni de se concerter. La torture leur arracha des aveux qu'elle arrache toujours. Les écats généraux s'assemblèrent à Tours; et les députés prononcèrent que les chevaliers étaient dignes de mort. Ces conciles provinciaux les condamnèrent. Celui de Paris fit brûler à petit feu, en un seul combat, 46 Templiers. Neuf furent brûlés à Sensis, et le pape prononça la dissolution de l'ordre dans la chrétienté. Mais il n'y eut de supplices qu'en France. Dès que plus de six ans et de grands prétaires de l'ordre des Templiers semblaient oubliés dans leurs cachots, mais en 1313, ils en furent tirés, et comparurent devant une commission pontificale qui les condamna à une prison perpétuelle. Le grand maître Jacques Molay et un autre dignitaire revinrent à ce moment sur les aveux, au grand effroi de la commission. Philippe les fit enlever. On construit à la hâte un bûcher à l'emplacement où est aujourd'hui la statue de Henri IV, et les deux victimes y furent brûlées le 11 mars 1314.

